

"Chez nous, c'est 10 % par mois !"

Coût du crédit et représentation du temps en milieu populaire à Dakar

Eveline Baumann¹

Bien plus que dans l'hémisphère Nord, les individus d'un pays comme le Sénégal sont insérés dans un véritable lacs de dettes et de créances qui fait qu'ils obligent constamment leurs prochains tout en étant à leur tour obligés. La précarité de la vie matérielle n'explique que partiellement cette situation. Le souci de reproduire le système social et de resserrer les liens familiaux et amicaux au nom de la "tradition", joue un rôle central dans l'omniprésence de dettes et de créances. Or, la reproduction du système social, objectif à long terme s'il en est, suppose aussi la satisfaction de besoins essentiels et immédiats. Court terme et long terme sont amenés à s'articuler pour préserver un équilibre, si fragile soit-il.

C'est donc dans cet environnement où considérations matérielles et immatérielles d'une part, et différents horizons temporels d'autre part, sont étroitement imbriqués qu'il convient de replacer les prêts ayant - formellement - une finalité économique. Autrement dit, lorsqu'un opérateur économique sénégalais sollicite un prêt pour répondre à des besoins de trésorerie ou d'investissement dans une unité de production, il ne saura faire abstraction de certaines représentations spécifiques à sa société et parfois difficilement compatibles avec l'efficacité économique au sens occidental du terme.

Dans un contexte caractérisé par une tendance à la normalisation et à la prééminence de l'économique, cette situation engendre un certain nombre d'incompréhensions entre bailleurs de fonds préoccupés par l'homogénéisation, agents de l'Etat censés promouvoir le développement et populations peu enthousiastes par rapport aux solutions technocratiques.

1. La pluralité des conditions de prêt

Dakar, décembre 1996. Une annonce collée contre le mur d'un des bureaux de poste du centre ville, à côté du guichet "livraison des colis" propose la

¹ - Economiste à l'ORSTOM, Dakar. Cet article est également en parti paru sous le titre: "15% mais c'est trop cher! Coût du crédit et représentation du temps en milieu populaire à Dakar", in: Servet, J.-M., Vallat D., (eds), Exclusion et liens financiers, Paris: Editions AEF/ Montchrestien, 1998, 287 p., pp.34-41.

Fonds Documentaire IRD
Cote : BX 22 295 Ex : 1

Fonds Documentaire IRD



010022295

transaction suivante: "Matelas 140 cm, achat comptant 65 000 FCFA, achat à crédit sur cinq mois 85 000 FCFA, frais de dossier 5 000 FCFA, livraison à domicile". Cette publicité a sans aucun doute intrigué plus d'un client faisant le pied de grue devant ce guichet où l'attente est d'habitude particulièrement pénible. Intrigué et intéressé, mais pas nécessairement choqué, comme ceci aurait été le cas sous d'autres latitudes.

En effet, rendre une somme bien plus importante que celle que l'on a reçue n'a rien d'exceptionnel au Sénégal. *Goorgoorlu*² ou *djongoma*³, ils recourent tous, dans des proportions variables et souvent de manière simultanée, à différents types d'endettement qui d'un point de vue purement économique, peuvent coûter cher. D'autres exemples permettent d'illustrer cet état de choses: une transaction qui mérite d'être mentionnée est réservée aux salariés.

Lorsque ces derniers souhaitent disposer dans l'immédiat d'une certaine somme d'argent tout en ayant épuisé des solutions telle que l'avance sur salaire⁴, ils peuvent recourir au service du *bukkiman*, *bukki* désignant l'hyène. Il s'agit d'un commerçant qui a généralement pignon sur rue et qui cède à crédit un bien qui sera revendu aussitôt à un second commerçant, ce dernier ayant généralement des relations privilégiées avec le premier. Il arrive que dans une telle opération, le client achète un produit à 10 000 FCFA pour le revendre aussitôt à 3 000 FCFA⁵.

Les Sénégalais pratiquent également le rachat de créances; le *kadiouman* nous en fournit un exemple. Son activité consiste à racheter les créances qu'ont les gagnants des jeux de hasard vis-à-vis de la Lonase (Loterie nationale sénégalaise). Contribuant incontestablement au succès des jeux de hasard au Sénégal⁶, le *kadiouman* opère aux alentours des kiosques et magasins du PMU, notamment en fin de semaine, moment de prédilection pour les Sénégalais.

² - Sénégalais de situation modeste, multipliant les démarches pour joindre les deux bouts et toujours désespérément à la recherche de la DQ, la "dépense quotidienne" correspondant à l'alimentation. Le *goorgoorlu* a été rendu célèbre par les dessins de T.T. Fons reproduits dans l'hebdomadaire satirique *Le cafard libéré*.

³ - Femme d'âge moyen dont les formes généreuses correspondent à un certain idéal esthétique (démarche ondulante, maîtrise des paupières et de la voix, nombreux bijoux en or, boubous richement brodés). Des concours de *djongoma* sont régulièrement organisés, faisant pendant à l'élection de Miss Sénégal correspondant, elle, à l'idéal des pays du nord.

⁴ - A partir du 10 de chaque mois, les banques accordent généralement un découvert qui est des deux tiers du revenu mensuel.

⁵ - Cf. "Ndiaye Sandaga, Fall Mbabass, Achour, ...: Des usuriers impunis, légalisés au contraire", *Écho du consommateur*, n° 33, 16-22.2.1995, et "Dans les dédales de l'usure: Endettés jusqu'au cou", *Sud quotidien*, 2.4.1996.

⁶ - Voir aussi "PMU: la manne des rabatteurs", *Le Témoin*, n° 255, 18-24 juillet 1995. Le *Kadiouman* permet d'entourer l'opération d'une certaine discrétion dans la mesure où le joueur gagnant n'a plus à se rapprocher d'un kiosque, au vu et au su de tout le monde.

Quasiment toutes les couches sociales confondues, s'adonnent aux paris sur les courses de chevaux. Alors que la remise des gains se fait seulement pendant les jours ouvrables et dans les locaux de La Lonase situés au centre-ville, le *kadiouman* rachète les tickets gagnants sur place et dès que sont annoncés les résultats. Pour les petits lots (inférieurs à 10 000 FCFA), il demande généralement une commission d'environ 10 %, mais tout se négocie. Lorsque le gain du parieur atteint un million, le *kadiouman* peut s'attendre à 50 000 FCFA, voire plus, soit au moins 5 % du lot.

Dans le domaine social, on rencontre une multitude de pratiques consistant soit à avancer une somme d'argent, soit à remettre des biens qui devront faire l'objet d'un remboursement à une échéance plus ou moins lointaine, échéance étroitement liée au rythme des événements familiaux tels que les mariages et les baptêmes. Malgré certaines tentatives de limiter les abus - notamment lors des cérémonies familiales⁷ - ces pratiques persistent.

Ainsi, on peut demander qu'une mise initiale soit doublée, triplée, voire décuplée (Mottin-Sylla, 1991 et 1993). Lorsqu'il s'agit de préparer un mariage, la "mère adoptive", *ndeyal*, à laquelle incombent certaines obligations honorifiques, est censée mobiliser le décuple de la somme qui lui a été confiée par la famille de la jeune mariée. Pour cela, elle place des parties de la somme auprès de ses amies censées l'aider dans son entreprise de décuplement. Certes, dans le cas de baptêmes et de mariages il s'agit *a priori* d'endettement "social"; mais le calcul économique n'est pas absent pour autant. En témoignent les carnets de "comptabilité" où sont marqués les biens reçus, les noms des donatrices et la date du remboursement.

Certains regroupements, ceux réunissant des femmes de même condition sociale, s'inspirent de ces pratiques tout en se donnant comme objectif la création d'épargne et la distribution de prêts destinés davantage à des fins économiques. Prenons cette association féminine créée par un chanteur réputé et bénéficiant de tout le prestige nécessaire, association qui accorde à ses membres des prêts de 5 000 FCFA, somme qui doit être remboursée au bout de dix jours, augmentée de 500 FCFA. Avec 200 000 FCFA, l'association génère en un mois 60 000 FCFA qui seront soit recyclés sous forme d'autres prêts soit consacrés à des investissements dont bénéficiera le groupe⁸.

⁷ - La presse se fait régulièrement l'écho de la lutte anti-gaspillage en évoquant la loi 67-04 de mars 1967 réglementant les cérémonies familiales.

⁸ - Bulletin COSUFID (Comité du Sud pour le financement du développement) LIAISON, décembre 1993.

2. Prêts à finalités multiples et souci de normalisation

Depuis la fin des années quatre-vingt, on assiste au Sénégal à un véritable foisonnement de structures de collecte de l'épargne et de distribution de crédits: l'atout majeur en est leur insertion dans le milieu social et la synergie entre préoccupations d'ordre économique et convivialité.

Regroupements dotés d'un statut mutualiste ou pré-mutualiste, projets initiés par des ONG et comportant un volet crédit, institutions bénéficiant d'une ligne de crédit, ces structures, communément appelées systèmes financiers décentralisés, doivent leur succès à la conjonction de plusieurs éléments. Elles répondent à des besoins réellement existants et font désormais l'objet d'une politique volontariste visant tout particulièrement le monde féminin, les micro-entreprises et les unités informelles. Par ailleurs, elles comblent un vide évident en ce sens que pour des raisons liées essentiellement à la nature exogène des banques et aux modalités de fonctionnement des petites unités, les responsables de ces dernières ne peuvent accéder qu'exceptionnellement au crédit bancaire. Les bailleurs de fonds, eux enfin, souhaitent coopérer directement avec les populations concernées, d'où l'afflux de fonds pour ouvrir des lignes de crédits spécifiques et pour assister les différents regroupements en matière de gestion et de formation.

Les instances nationales, avec l'appui d'organisations étrangères, tentent de canaliser ces mouvements. D'un côté, il s'agit de sécuriser l'épargne et d'éviter à la finance décentralisée la même débâcle que celle qu'a connue le secteur bancaire à la fin des années quatre-vingts. De l'autre côté, il s'avère indispensable de rassurer les bailleurs de fonds pour lesquels la finance décentralisée est devenue une niche prometteuse. Comme dans les autres pays de l'UEMOA, une loi spécifique règle depuis 1995 les mutuelles d'épargne et de crédit, tout en aménageant des conditions de transition pour des structures qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pas (encore) se conformer aux textes⁹. Quant au taux d'intérêt, la loi renvoie à la législation en vigueur. Cette dernière interdit l'usure, c'est-à-dire tout taux supérieur au double du taux d'escompte de la banque centrale (entre 6 et 7 %). Or, l'opposition entre d'une part, cette volonté d'homogénéisation exprimée par les décideurs nationaux et les bailleurs de fonds et d'autre part, la grande diversité et la remarquable souplesse des systèmes financiers décentralisés est source de conflits.

⁹ - Loi n° 95-03 du 5 janvier 1995 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (Journal officiel du 21 janvier 1995) (Cf. Lelart, 1996) et Loi n° 94-66 du 22 août 1994 abrogeant et remplaçant l'article 541 du Code des Obligations civiles et commerciales au Sénégal, et modifiant la loi n° 81-23 du 25-06-81 relative à la Répression des opérations usuraires et aux taux d'intérêt.

La diversité des expériences¹⁰ se traduit tout d'abord par l'origine des fonds et par les destinations des sommes prêtées, d'où des logiques et des règles implicites fort variées. Selon une distinction devenue désormais classique, l'argent qui circule dans les systèmes financiers décentralisés est généralement de "l'argent chaud", c'est-à-dire d'origine endogène, et provient directement de l'épargne des membres. Mais il peut aussi bien s'agir "d'argent froid", c'est-à-dire de fonds provenant de l'extérieur, *i.e.* de déposants qui sont différents des débiteurs (fréquemment le cas du crédit rural), voire de subventions de la coopération bi- ou multilatérale.

Ensuite, dans un groupement de femmes, par exemple, la proximité affective, spatiale et socio-professionnelle entre les membres est le meilleur garant de la viabilité du groupement, viabilité qui est souvent consolidée par l'épargne forcée que s'imposent les membres. D'autres structures par contre, celles censées financer essentiellement les PME, sont amenées à emprunter à la société civile certains éléments pour construire la confiance indispensable à la bonne marche de l'organisation (Servet, 1994). Entraînant des frais relativement élevés, la construction de la confiance alourdit les coûts de transactions et rend encore plus coûteux les prêts, ce qui risque de handicaper l'autonomie financière de la structure.

De même, il s'avère que préoccupations économiques et sociales sont souvent étroitement liées et que des prêts destinés à une activité productive sont en réalité réinvestis dans des réseaux sociaux, ce qui, dans certains cas, peut provoquer des tensions. A titre d'exemple, à Grand Yoff, quartier périphérique de Dakar, 50 % des crédits octroyés par le projet CHODAK correspondent à des "placements sociaux" (Ndione, 1992).

En ce qui concerne, enfin, les caractéristiques chiffrées des prêts, les montants accordés vont de 10 000 FCFA destinés par exemple à un micro-commerce, à plusieurs millions de FCFA octroyés pour l'achat d'un véhicule d'occasion. Le taux débiteur varie entre 2 et 30 % par an. Souvent les fonds sont accordés pour une durée de quelques mois seulement, auquel cas le prix est exprimé en pourcentage du principal (fréquemment 10 %), sans que la durée du prêt soit explicitement prise en compte. Par rapport à la législation, bon nombre de structures opèrent en marge de la légalité, et ceci malgré le consensus de leurs membres par rapport aux conditions des prêts.

¹⁰ - Cf. Vandeweerd *et al.*, 1995. Une actualisation de cette banque de données paraîtra en début 1997. Pour une vue d'ensemble, voir Baumann, 1996. La Cellule AT-CPEC du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan vient elle aussi d'élaborer une banque de données informatisée. Elle recense 363 mutuelles plus ou moins bien organisées dont 97 agréées par le Ministère ("Mutuelles d'épargne et de crédit : Structures alternatives de financement", *Le Soleil*, 17.10.1996). Je tiens à remercier l'équipe AT-CPEC de m'associer depuis 1994 à ses travaux et de mettre ses documents à ma disposition.

En effet, lorsque affaires et sociabilité vont de pair, le prix relativement élevé des prêts octroyés semble être accepté par les bénéficiaires. Par contre, il n'en est pas de même lorsque la relation entre débiteur et créateur devient plus fonctionnelle et que le preneur d'un prêt raisonne - ne serait-ce qu'implicitement - en termes de rentabilité économique. Autrement dit, c'est le passage d'une "structure chaude" à une "structure froide", qui semble poser problème, ainsi que la tendance à "dés-enchâsser" l'économie du social, tendance que la législation ne fait qu'accélérer.

Vu sous cet angle, on comprendra que la question du coût des prêts peut même devenir un enjeu politique: Ousmane Tanor Dieng, tête de liste du Parti socialiste lors des élections régionales de novembre 1996, promit aux riziculteurs de la Vallée du Sénégal de baisser les taux d'intérêt¹¹. L'actuel gouverneur de la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) va dans le même sens et préconise des taux de sortie inférieurs à 10 %¹². De même, on peut comprendre que tel responsable d'une PME ou tel patron d'une unité informelle qualifie d'excessifs des taux débiteurs de 15 ou 16 %, et ceci d'autant plus qu'il existe par ailleurs des prêts accordés gratuitement. En effet, hormis le cas bien connu des tontines permettant essentiellement la couverture de besoins personnels ou, le cas échéant, la constitution d'un fonds de roulement pour un commerce (Dromain, 1995), les opérateurs économiques du Sénégal ont aussi accès à des crédits fournisseurs ou à des prêts gratuits entre commerçants, comme ceci est le cas dans d'autres pays au sud du Sahara¹³. Ce sont surtout les grands commerçants membres de la confrérie des mourides qui pratiquent des prêts gratuits, permettant par-là à leurs coreligionnaires d'entrer dans la vie active ou de consolider leur situation.

3 - Commerçants musulmans et marge bénéficiaire

Pour mieux saisir les obstacles auxquels se heurte toute normalisation de la finance en milieu populaire et l'introduction d'un taux débiteur maximum - taux calculé sur l'année -, il paraît instructif de s'interroger sur la façon dont est

11 - Ousmane Tanor Dieng aux paysans de Dagana: "Nous essayerons de baisser les taux d'intérêt", *Sud Quotidien*, 18.11.1996.

12 - Konan Banny au Conseil économique et Social: Les taux d'intérêt ne doivent pas dépasser 10 %, *Le Journal de l'économie*, n° 52, 16-22 décembre 1996.

13 - "Je peux me procurer en quelques minutes et à crédit plus de 10 millions de francs sans signer des traites ou laisser une quelconque garantie." ("Les Libanais ferment, les Baol-baol arrivent", *Walfadjri*, 18-22 décembre 1992. Le même article est cité in Diop, M.C., Diouf, M., "Notes sur la reconversion des marabouts dans l'économie urbaine", *Année africaine 1992-1993*, Bordeaux, Centre d'Étude d'Afrique Noire, 1993, pp. 323-332.). Voir également Sy, 1995.

pensé, en milieu populaire, le prix d'un prêt (Baumann, Servet, 1996). Comme dans la plupart des langues d'Afrique sub-saharienne, le *wolof*, langue la plus répandue au Sénégal, ignore la notion de taux d'intérêt ou plus exactement, le taux d'intérêt se confond avec l'idée d'une marge qui revient au créateur. Ainsi, ce dernier parlera de *bonofiss* (de *bénéfice*) ou de *ngañaay* (de *gagner*), qui doit être ajouté (*teg*) à la somme prêtée, alors que la notion du temps, elle, n'intervient qu'implicitement.

Ce caractère implicite est sans aucun doute lié à la faible complexité de l'économie sénégalaise en matière de besoins de financement¹⁴. La majorité des demandes de crédits sont liées à la période de soudure (crédits de campagne) ou au financement de trésorerie d'un commerce. Le financement externe est donc sollicité pour des périodes généralement connues par les opérateurs économiques et intégré dans leurs logiques entrepreneuriales.

La représentation du taux d'intérêt en termes de marge est parfaitement adaptée à un milieu peu ou pas formé aux techniques financières. Lorsque le débiteur est commerçant, il compare sa marge bénéficiaire au prix du prêt pour juger de son opportunité. Le même mécanisme comparatif intervient lorsqu'un petit entrepreneur - qu'il soit commerçant, menuisier, cordonnier ou tailleur - se tourne vers des structures de type mutualiste ou vers des intermédiaires financiers de type semi-formel, c'est-à-dire ceux faisant appel au savoir-faire bancaire tout en s'inspirant de la finance informelle¹⁵.

Selon la "formalisation" plus ou moins grande de la structure, est annoncé "ce qu'il faut ajouter en plus" ou bien le taux d'intérêt au sens classique¹⁶. Les prêts destinés à un fonds de roulement sont généralement accordés pour la période d'une année et les petits entrepreneurs sont prêts à payer 15 % du principal. Par contre, lorsqu'il s'agit d'effectuer des investissements et de solliciter pour cela un prêt à moyen ou à long terme, le prix demandé est souvent jugé excessif, car se situant apparemment au-delà d'un seuil jugé acceptable. Selon toute évidence, l'entrepreneur accorde la priorité aux considérations à court terme. Nous y reviendrons.

Remarquons enfin que cette assimilation du taux d'intérêt à une marge bénéficiaire rend le prêt compatible avec la religion musulmane qui, comme on le

14 - Ce qui n'exclut pas que par ailleurs, la complexité est particulièrement grande et souvent difficilement déchiffrable pour l'observateur étranger.

15 - Des investigations ont été menées à Dakar, notamment auprès de l'ACEP, du projet PAME de la Médina, de la CAPECSI, de l'Abaced, etc. - tous des structures mutualistes ou en voie de le devenir - et auprès de promoteurs financés par elles. Que leur personnel soit remercié ici de leur grande disponibilité. Les investigations s'inscrivent dans les travaux effectués par l'équipe AUPELF-UREF: "Diffusion de l'innovation financière et réintermédiation de l'épargne informelle". Cf. Baumann, 1996.

16 - « 16 % ? Et un million, ça fait combien ? Combien dois-je rembourser ? »

sait, prohibe la rémunération des prêts d'argent. Ceci étant, d'après les informations obtenues auprès des intermédiaires financiers, l'argument de l'interdiction du taux d'intérêt est très rarement invoqué par la clientèle musulmane.

4 - Un tiens vaut mieux ...

Dans un pays comme le Sénégal, les débiteurs tiennent très peu compte du temps lorsqu'il s'agit d'attribuer un prix à un prêt sollicité, attitude qui va de pair avec une préférence prononcée pour le présent. Des investigations menées en zone rurale et en milieu urbain confirment cette propension (ATOBS, 1991: 34-35). Les enquêtes consistaient à demander quelle rémunération les enquêtés estimaient justifier dans l'hypothèse de l'octroi d'un prêt. Cette rémunération qui devait être exprimée en pourcentage du principal, différait peu selon la durée du prêt. Légèrement inférieure à 12 % pour un prêt accordé pour une semaine, 12 % lorsque l'échéance hypothétique est d'un mois, de 17 % dans le cas d'un prêt octroyé "pour une durée indéterminée". Calculés sur l'année, les taux d'intérêt sont de 29 900 % pour un prêt remboursable au bout d'une semaine (soit quasiment une multiplication par 30 !), de 300 % (prêt pour un mois) et de 17 %, à supposer que dans ce dernier cas le remboursement intervienne au bout d'une année.

La préférence psychologique pour le présent renvoie au taux d'actualisation, ce taux que l'on applique au revenu à percevoir ou à une dépense à engager dans le futur pour connaître sa valeur actuelle. Pour les opérations économiques dans les pays industrialisés, il correspond soit au taux d'intérêt du marché, soit au taux interne de rentabilité, soit au taux préconisé par le Plan. Ceci étant, dans la vie quotidienne, les individus font intervenir des paramètres plus personnels. On sait que plus l'environnement économique et social est précaire, plus le taux d'actualisation sera élevé. Voilà ce que confirment des estimations effectuées auprès d'étudiants de l'Université Cheikh Anta Diop et auprès de cadres des secteurs public et privé. Ces catégories affectent à leurs revenus futurs un taux d'actualisation compris entre 100 et 250 % (Lecointre, 1993). Il apparaît donc que la forte préférence pour l'immédiat n'est pas propre aux seules couches démunies. C'est sous cet angle qu'il convient d'apprécier les conditions imposées par les *bukkiman* et le rachat de créances proposé par les *kadiouman*.

Le petit entrepreneuriat sénégalais, tout en opposant le prix d'un prêt aux bénéfices qu'il en attend pour son unité, privilégie lui aussi le présent. Sa démarche s'explique par les difficultés qu'éprouvent les opérateurs économiques à se projeter dans l'avenir. Ces difficultés ont des causes multiples, liées à la fois à l'entreprise et qu'à l'environnement dans lequel elle évolue: maîtrise in-

suffisante des techniques comptables, confusion fréquente entre fonds de roulement et budget familial, inexistance de réserves susceptibles d'être affectées au remplacement de l'équipement technique, précarité juridique quant à l'installation, absence d'appareil statistique approprié au marché de la petite entreprise, incertitude quant à la législation¹⁷, mainmise grandissante de l'Etat sur le milieu des petites entreprises et introduction de mesures souvent contradictoires au rythme des remaniements ministériels¹⁸, etc.

Face à ces impondérables, les chefs des petites unités renoncent à une solution optimale - qui consisterait à utiliser au mieux les facteurs de production -, pour lui préférer d'une part, une solution économiquement satisfaisante dans l'immédiat. Ils adoptent pour cela des stratégies anti-risques qui se traduisent par un engouement pour des investissements spéculatifs tel que l'immobilier, pour le commerce, pour des activités tertiaires nécessitant un minimum d'infrastructures fixes (télécentres, consultance, boutiques "multi-services", intermédiations diverses, etc.) et d'une manière générale, par la recherche de rentes de toutes sortes. Leurs activités s'accompagnent d'engagements réversibles permettant un grand nombre d'options futures (Hugon, 1995). D'autre part, les responsables d'unités et leurs familles ont tout intérêt à ce que se reproduise le système dans lequel ils vivent, avec ses multiples facettes d'ordre économique et social. Pour cela, ils souscrivent à certaines pratiques qui peuvent paraître coûteuses, en temps et en argent, et qui renvoient au long terme.

5 - Le prix de l'amitié

L'endettement auquel donnent lieu des cérémonies comme le baptême et le mariage concerne *a priori* les aînés, et notamment les femmes. Il implique plusieurs générations et son extinction peut intervenir au bout de plusieurs années seulement¹⁹, quitte à reprendre pour un autre cycle. Toute rupture de la chaîne de solidarité - provoquée par les cadettes soucieuses d'échapper à la "tradition" - empêche par conséquent les aînés de récupérer, avec un surplus

17 - On peut citer l'exemple des opérations récurrentes de déguerpissement et la tentative faite en mars 1996 par le maire de Dakar consistant à prélever une taxe de 20 000 FCFA par machine à coudre. Cette initiative s'est soldée par l'abandon du projet.

18 - Plusieurs ministères sont concernés directement par les petites entreprises : Ministère de l'économie, des Finances et du Plan, Ministère du Commerce et de l'Artisanat, Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Ministère de la Ville.

19 - Mottin-Sylla (1991 : 40) cite le cas d'une grand-mère qui a été totalement remboursée des dépenses engagées lors du baptême de sa petite-fille alors que cette dernière avait atteint l'âge de treize ans.

ou non, la mise initiale²⁰. Lors de ce jeu de dettes et de créances, une pluralité d'éléments interviennent, éléments qui font intervenir non seulement l'économique, mais aussi l'ordre social, les normes culturelles, voire des principes religieux. C'est l'honneur qui commande le respect des règles implicites, respect que surveillent de près des griots annonçant publiquement la nature, voire la valeur du présent. Dans une société où traditionnellement les sentiments sont entourés d'une grande discrétion, ces moments permettent d'annoncer publiquement l'importance accordée aux liens que l'on vient honorer. Comme il a été noté pour d'autres sociétés, "ce commerce est noble, plein d'étiquette et de générosité; [...] quand il est fait dans un autre esprit, en vue de gain immédiat, il est l'objet d'un mépris [...]" (Mauss, 1995: 202).

Un grand nombre d'associations féminines affichant comme objectif la collecte de l'épargne et la distribution de crédits, se réfèrent, elles aussi, à ce principe de valorisation publique des liens affectifs. Le remboursement effectué dans les délais et avec un surplus parfois considérable, permet de resserrer des liens internes au groupe. Comme il a été signalé, les prêts accordés ne donnent que partiellement lieu à des investissements économiques, mais sont transformés en placements sociaux dans d'autres réseaux. Ces placements permettent d'activer, le cas échéant, autant de liens que le réseau comporte de membres. Lorsque tel petit patron ou telle femme commerçante rembourse plus que ce qu'il ou elle doit formellement, ce geste de "reconnaissance" crée un certain déséquilibre, condition indispensable pour que la relation se poursuive.

Or, la gratuité apparente d'un prêt peut avoir les mêmes effets en ce sens qu'elle constitue l'élément clé de la fidélisation du débiteur. Ce dernier se sentira moralement obligé d'accepter certaines conditions implicitement ou explicitement imposées par le débiteur, notamment la surévaluation des produits vendus et, sur le plan social, la soumission aux règles du clientélisme. C'est selon ce principe que certains dignitaires religieux accordent des facilités: tout bénéficiaire augmente le nombre de leurs dépendants et contribue de manière directe ou indirecte à leur richesse.

Par contre, les prêts consentis à des taux censés refléter la logique du marché²¹, ne donnent que de manière marginale lieu à des relations dépassant la

20 - Après avoir sacrifié à la "tradition" lors de la naissance du premier enfant en organisant une cérémonie à domicile, de nombreuses citadines préfèrent aujourd'hui, pour le baptême de leur deuxième enfant, réunir en clinique quelques proches pour marquer l'événement.

21 - Cf. E. Bloy (1995) qui montre le caractère artificiel de cette construction: Les taux directeurs sont largement administrés en fonction d'impératifs monétaires, et pour le calcul des taux bancaires, le prix du temps intervient autant que le coût d'accès aux capitaux. C'est sur une base aussi fragile que s'appuient les gestionnaires qui, pour évaluer la performance de l'entreprise, opposent son rentabilité économique au taux d'intérêt.

durée du contrat. La déontologie du métier de banquier oblige ce dernier à faire abstraction de toute considération personnelle et seules sont censées compter les capacités de remboursement du client. Ceci étant, même dans ce rapport *a priori* "froid", des éléments extra-économiques ne sont pas complètement absents, et l'efficacité du système doit beaucoup au subtil dosage de considérations économiques et sociales.

6 - Temps social, temps économique

Il s'avère que l'individu a une perception du temps non univoque et qu'à chaque activité sociale correspond un temps social spécifique²². Dans le domaine économique, le temps a tendance à se raccourcir; les moyens de communication modernes ne font que précipiter cette évolution. Il s'ensuit un conflit entre le souci de vouloir réaliser "des coups" et la nécessité d'asseoir le développement économique sur un entrepreneuriat prêt à prendre le risque de s'engager à long terme. Autrement dit, toute conversion de commerçants en chefs d'unités de production risque de se heurter à cette conception du temps.

De même, le temps tel qu'il semble être perçu par un grand nombre de décideurs politiques, favorise des initiatives à effets immédiats et spectaculaires, initiatives créatrices de rentes, elles aussi. En effet, à court terme, l'afflux massif de capitaux peut être politiquement rentable²³. Le succès qu'enregistrent depuis quelques années au Sénégal et dans d'autres pays sub-sahariens les structures d'aide de toutes sortes - y compris celles dont l'objectif déclaré est la promotion du crédit -, n'est pas étranger à cette conception. Cependant, une approche privilégiant les effets immédiats handicape tout projet de société et s'oppose aussi à toute politique économique globale. Si cette dernière se veut efficace, elle doit accompagner l'adaptation des individus à la nouvelle donne et permettre aux structures de faire leurs preuves au lieu de les remplacer par d'autres, plus médiatiques. Les bailleurs de fonds portent une lourde responsabilité dans cet état des choses, poussant les hauts fonctionnaires à se mobiliser pour satisfaire leurs multiples exigences.

22 - Les paragraphes qui suivent s'inspirent notamment de Gourvitch (1963), de Tiersma et Oosterling (1996) ainsi que des communications présentées au Symposium *La pensée du temps et la conscience du développement*, organisé du 22 au 25 mai 1996 par l'Institut Goethe de Dakar.

23 - Pour compenser ceci, des organisations telles que la Cellule AT-CPEC, le PASMEC, le PARMEC, l'ENDA, etc. insistent particulièrement sur les principes mutualistes et l'aspect formation.

Or, soucieux de voir la société se reproduire, les individus intègrent dans leur système de valeurs des considérations à long terme, considérations qui semblent, à première vue, dénuées de rationalité. Sachant que toute rationalité est "située", c'est sous cet angle qu'il convient d'analyser l'investissement dans des relations sociales, l'incontestable propension à ce qui peut être qualifié de gaspillage, le grand prix accordé aux cérémonies familiales. Le temps dont il s'agit ici n'a rien du caractère abstrait et mécanique observé ailleurs, il renvoie à des forces "organiques" qui régissent l'existence humaine²⁴ et comporte une dimension spirituelle.

Les différents temps sociaux se superposent et s'articulent. A Dakar, ce sont les fameux "cars rapides" assurant le transport quotidien qui en font une illustration patente: alors qu'ils sont recouverts d'inscriptions rappelant l'éternité, ils parcourent les artères de la capitale à une allure endiablée...

Quelles sont les conclusions que l'on peut tirer de ce qui précède ? Au Sénégal, comme dans d'autres pays de la sous-région, la segmentation des circuits financiers est une réalité difficilement contournable. Par conséquent, le prix auquel les milieux populaires consentent pour accéder à un prêt ne correspond qu'exceptionnellement, et toutes proportions gardées, à un prix de marché. Lors de la détermination du prix de l'argent, des considérations non économiques interviennent autant, sinon plus que des considérations économiques, car ce qui compte pour les agents, c'est la reproduction du système dans son ensemble. L'articulation entre l'économique et le social implique des horizons temporels différents, et la priorité accordée dans le domaine économique à l'immédiat se conjugue, dans le domaine social, à des perspectives à long terme.

L'introduction de normes qui se veulent universelles et déterminées essentiellement par l'économique, ne peut que provoquer des résistances, car elle perturbe des hiérarchies mises en place dans des conditions bien déterminées. Dans un contexte où l'espace-temps se rétrécit, ces hiérarchies sont amenées à évoluer. Il incombe aux décideurs d'inventer des modalités susceptibles d'accompagner cette évolution. C'est cela la condition *sine qua non* d'un développement durable et accepté par le plus grand nombre.

Dakar, décembre 1996

²⁴ - Cf. Tiemersma in: Tiemersma, Oosterling, 1996.

Références bibliographiques

- ATOBMS (Cellule d'Assistance technique aux opérations bancaires mutualistes au Sénégal). 1991 - *Études sur les habitudes et besoins des populations cibles en matière d'épargne et de crédit et sur l'intermédiation financière informelle au Sénégal. Rapport final*. Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, 71 p.
- Baumann, Eveline (1996): "Les banquiers de quartier au Sénégal", *Afrique contemporaine*, n° 177, 1er trimestre, pp. 54-63.
- Baumann, Eveline ; Servet, Jean-Michel (1996) (sous presse) - "Proximité et risque financier en Afrique. Expériences sénégalaises," *Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat, AUPELF-UREF*, Orléans, 26-28 avril 1995, Paris, AUPELF.
- Bloy, Eddy (1995): "Compte et mécomptes d'un point sans repère. Le taux d'intérêt est-il utile ?" Communication à la Journée d'études *Le taux d'intérêt, un prix de marche ? études comparées et interdisciplinaires* (Projet "Liens de solidarité et finance"), Lyon, Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'homme / Centre Walras, 2 mai 1995.
- Dromain, Michel (1995): "Un adage à l'épreuve des faits : la place des femmes dans les tontines au Sénégal", in Servet, J.-M. (dir.), *Épargne et liens sociaux. études comparées d'informalités financières*. Paris, Association d'économie financière, AUPELF-UREF, pp. 121-139.
- ENDA Tiers Monde, EUROPACT (1993): *Épargne-crédit en Afrique. I. Orientations méthodologiques pour les ONG*. Paris, ENDA Tiers Monde, s.d., 92 p.
- Gourvitch, Georges, (1963): "La multiplicité des temps sociaux" in *La vocation actuelle de la sociologie*. [Chapitre XIII]. Paris, PUF, pp. 325-430.
- Hugon, Philippe (1995): "Les entrepreneurs africains et l'analyse économique", in Ellis, St., Fauré, Y.-A., *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala/ORSTOM, pp. 375-393.
- Hugon, Philippe (1996): "Incertitude, précarité et financement local : le cas des économies africaines", *Revue Tiers Monde*, tome XXXVII, n° 145, janvier-mars, pp. 13-40. [Numéro thématique : *Le financement décentralisé. Pratiques et théories*].

- Lecointre, Gilles (1993): "Etudiants et cadres sénégalais : quelques aspects socioculturels de leurs mentalités et comportements", in Ponson, B., Schaan, J.-L.: *Esprit d'entreprise. Aspects managériaux dans le monde francophone*. Paris, John Libbey Eurotexte, pp. 61-80.
- Lelart, Michel (1996): *La nouvelle loi sur les mutuelles d'épargne et de crédit dans les pays de l'UEMOA (Loi PARMEC)*. Orléans, Institut Orléanais de Finance, Faculté de Droit, d'économie et de Gestion, 22 p. [Document de recherche, 17-96/10/EI].
- Mauss, Marcel (1995): "Essai sur le don", in Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF-Quadrige, pp. 143-279. [1ère édition 1950].
- Mottin-Sylla, Marie-Hélène (1991): *Les cérémonies familiales à Dakar. La participation en action*. Dakar, ENDA, 53 p. [1ère édition 1988].
- Mottin-Sylla, Marie-Hélène (1993): *L'argent, l'intérêt, l'épargne et le temps. Tontines et autres pratiques féminines de mobilisation de moyens observées à Dakar*. Dakar, ENDA, 16 p. [1ère édition 1987].
- Ndione, Emmanuel S. (1992): *Le don et le recours. Ressorts de l'économie urbaine*. Dakar, Enda-éditions, 210 p.
- Servet, Jean-Michel (1994): *La confiance, un facteur décisif de la mobilisation de l'épargne*. Note de recherche n° 94-41, Paris, AUPELF, 26 p.
- Sy, Omar Saïp (1995): "Pratiques financières des Mourides au Sénégal", in Servet Jean-Michel (dir.): *L'épargne informelle. Etudes comparées*. Paris, Association d'économie financière, AUPELF-UREF, pp. 189-200.
- Tiemersma, Douwe; Oosterling, Hank (1996): *Time and temporality in intercultural perspective*, Amsterdam / Atlanta, Rodopi, 188 p. [Studies in Intercultural Philosophy, 4].
- Vandeweerd, L.; Camara, I.F.; Baldi, O. (1994): *Banque de données sur les Systèmes Financiers Décentralisés. Sénégal*. Dakar, BCEAO, BIT / Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, pag.mult.

Rôles et objectifs des structures d'encadrement

du secteur privé au Sénégal

Mamadou Fall¹

1. Préambule

A l'heure actuelle, tous les décideurs politiques du nord et du sud, tous les économistes et autres spécialistes visionnaires s'accordent à prédire que le développement des nations et principalement celles d'Afrique, doit passer nécessairement par l'émergence puis la croissance saine des petites, moyennes et micro-entreprises.

Ceci a été peut-être mal compris par bon nombre de gouvernants du fait de la mise en place de structures d'appui inefficaces.

En effet, s'il est à noter l'existence, un peu partout, dans certains pays d'Afrique noire, du Maghreb ou du Pacifique, de bureaux d'appui, d'assistance et d'encadrement sous diverses appellations et procédant de diverses mesures d'incitation, il est malheureusement déplorable de constater que la plupart de ces structures se sont finalement révélées, à la pratique, incapables à atteindre les objectifs macro-économiques attendus, à savoir:

- la résorption du chômage par la génération d'emplois nouveaux
- l'accroissement du PIB par la création de valeurs ajoutées additionnelles
- les retombées fiscales positives

Les causes sont généralement diverses et assez controversées mais elles sont essentiellement, à notre avis, imputables à l'inefficacité des mesures appliquées et des procédures des structures d'encadrement qui sont inadaptées au contexte socio-culturel, et à la conjoncture économique. De plus, l'environnement financier se caractérise par un système bancaire demeuré rigide, conservateur et classique, malgré toutes les mutations de ce 20^{ème} siècle.

Le Sénégal n'a pas failli à la règle malgré la présence plus que quinquagenaire de la SONEPI; les décisions gouvernementales ont amené la création de la SONAGA/SONABANQUE, de la DIRE, de la mémorable opération des maîtres d'œuvre et plus récemment des très politiques et très médiatisées, au demeurant, Fonds de Promotion Economique (F.P.E./B.A.D.), AGETIP et Fondation du Secteur Privé (F.S.P.) pour ne citer que celles-là.

¹ - L'auteur est consultant formateur, spécialiste PME/PMI, à Dakar.

Studien zur Afrikanischen Geschichte

herausgegeben von
Helmut Bley
und
Leonhard Harding

Band 19

LIT

Leonhard Harding; Laurence Marfaing;
Mariam Sow (ed.)

Les opérateurs économiques et l'Etat au Sénégal

1998
Hamburg : LIT-Verlag

LIT

210 p.

